

Commune du Rhône - 69

TERNAY



PLAN LOCAL D'URBANISME



ANNEXE 18 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

Le Droit de Préemption est institué sur l'ensemble des zones U et AU du PLU

Révision prescrite le :	12 Avril 2010
Arrêtée le :	26 Juin 2012
Approuvée le :	11 Juin 2013
Exécutoire à compter du:	



